

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

-----

**Ministère du Travail, du Dialogue social  
et des Relations avec les Institutions**

-----

**Le Ministre**

## **COMMUNIQUE**

Monsieur le Président de la République a pris, ce 20 septembre 2021, le décret 2021 – 1203 par lequel il déclare la journée du lundi 27 septembre 2021 pont et fériée.

Il met de la sorte en vigueur l'article 8 du décret n°74 – 1125 du 19 novembre 1974 fixant le régime de la fête nationale et du premier mai et celui des autres fêtes légales.

Cet article confère au Président de la République la prérogative de déclarer, par décret, pont et fériée, une journée ne figurant pas dans la liste des fêtes légales, à condition que cette journée soit comprise entre une fête légale et un dimanche ou, à tout le moins, accolée à une fête légale.

Fait à Dakar, le 23 septembre 2021



**Samba SY**